DISPOSITIF D'AIDE AUX FAMILLES
CARTE AVRANCHES SPORTS LOISIRS CULTURE
MODALITÉS PRATIQUES 2020/2021

QUOI ?

Aide financière de **40 %** sur l'adhésion à UNE **ACTIVITÉ ANNUELLE SPORTIVE, CULTURELLE OU DE LOISIRS**, dans la limite d'un montant plafonné à 150 €. Cette aide est **ATTRIBUÉE PAR ANNÉE SCOLAIRE** quel que soit le lieu de l'activité ou de l'association partenaire.

QUEL PUBLIC ?

Enfants :

- domiciliés ou en garde alternée sur la commune nouvelle Avranches - Saint-Martin-des-Champs et âgés de 4 à 18 ans
- et bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire *pour les 6 à 18 ans* **ou** dont le revenu imposable des parents ne dépasse pas un plafond fixé chaque année par la CAF, *pour les enfants de moins de 6 ans.*

COMMENT ?

Les familles répondant aux conditions précitées doivent **SE PRÉSENTER AU CCAS** - Centre social l'Esc-Halles - 24 place du marché à Avranches (tél : 02.33.79.39.40 - ccas@avranches.fr) avec les justificatifs suivants :

- Notification CAF ou MSA justifiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire
- **OU** avis de non-imposition N-1 pour les familles ayant uniquement des enfants de moins de 6 ans

Une **ATTESTATION NOMINATIVE PAR ENFANT SERA ALORS REMISE À LA FAMILLE**. La famille devra ensuite présenter cette attestation à l'association partenaire pour se voir attribuer la réduction de 40%, plafonnée à 150 €.